



**INTERPROFESSION DE LA FILIERE RIZ AU MALI**  
Sise Niamakoro Cité UNICEF Imm. Boubacar KOITA face au  
Cimetière de SOGONIKO Rue 187 Porte 228,  
Tél:+223 20 20 21 33/79 08 91 44 Courriel :  
[ifrizmali@gmail.com](mailto:ifrizmali@gmail.com)

**MESSAGE DE PLAIDOYER POUR AUGMENTER LA  
PART DES ENGRAIS ORGANIQUES DANS LA  
SUBVENTION ACCORDEE AU SECTEUR AGRICOLE  
NOTE DE PLAIDOYER**

**Adressé aux autorités en charge du secteur de l'agriculture**

**Juillet 2025**

## **I. INTRODUCTION**

Le plaidoyer pour augmenter la part de l'engrais organique dans la subvention accordée par l'Etat au secteur agricole est une initiative de l'Interprofession de la Filière Riz du Mali (IFRIZ-M). Il est motivé par les résultats des réflexions et analyses de la politique de subvention des engrais en faveur des producteurs agricoles en général et des riziculteurs plus particulièrement concernant la qualité et la quantité des engrais subventionnés.

Ainsi, dans son rôle de contribuer à promouvoir une filière rizicole plus performante au Mali, l'IFRIZ M, à travers une étude approfondie des stratégies et politiques définies à cet effet par les autorités, a conclu à la nécessité d'établir un dialogue avec les autorités du pays au sujet des modalités de mise en œuvre de la subvention agricole. A cet effet, l'augmentation de la part de l'engrais organique dans les quantités d'engrais subventionnés a été retenue comme une grande priorité.

Le présent message est alors adressé aux autorités en charge du secteur agricole afin de leur présenter les constats, analyses et argumentaires assortis de propositions pour un changement des pratiques actuelles de subvention notamment pour une utilisation accrue de l'engrais organique dans le cadre de la mise à l'échelle du SRI et pour la promotion d'une « **RIZICULTURE DURABLE ET PLUS COMPETITIVE** ».

## **II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA CAMPAGNE DE PLAIDOYER**

Au Mali, le secteur de l'agriculture constitue le moteur de l'économie et le socle du développement durable. Il emploie plus de 80% de la population active du pays. Il s'inscrit alors au cœur des politiques de développement du pays aux échelles globale et sectorielle. Ces politiques accordent une place de choix à la culture du riz. En effet, le riz est désormais pour le Mali un produit à valeur hautement stratégique. Il contribue considérablement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, à la création de richesse pour le pays et la construction d'une paix durable dans le pays.

Au vu de tous ces apports et avantages comparatifs de la filière riz aux objectifs de développement durable du Mali, le Gouvernement a adopté des politiques, stratégies et approches visant à promouvoir la production et la valorisation de la production rizicole du pays. On peut noter entre autres la mise en œuvre du Système d'Intensification de la Riziculture (SRI) qui, en plus d'accroître la production et la productivité, offre un grand potentiel pour intégrer des méthodes de culture adaptées au climat et écologiquement durables dans la culture du riz. Le SRI, en termes d'innovation, a prouvé sa pertinence et son impact évident en matière de préservation de l'environnement dans le cadre de la culture du riz. Ainsi, en 2020, le PN-SRI a été validé par le Ministère de l'Agriculture du Mali.

Dans cette dynamique de développement du SRI, IFRIZ-M se positionne comme un acteur majeur. C'est dans ce cadre qu'elle s'est engagée dans un processus de partenariat stratégique avec le projet AgSys. Ce partenariat vise entre autres à faciliter l'accès des producteurs aux financements adéquats et durables.

La subvention des engrais fait partie intégrante des stratégies de développement agricole des gouvernements successifs de la République du Mali. Elle a été une constante dans les stratégies de financement de l'agriculture au Mali. D'une manière générale, la subvention des engrais s'est perpétuée au fil du temps, bradant parfois, les contraintes imposées par les bailleurs de fonds. Cette subvention trouve sa pertinence dans la nécessité de (i) trouver des réponses appropriées et durables à la baisse croissante de la fertilité des sols due aux systèmes de culture pratiqués et aux effets conjugués des changements climatiques d'une part et (ii) promouvoir l'augmentation de la production et la productivité agricole en vue d'assurer la sécurité alimentaire et de protéger les agriculteurs contre la volatilité des prix des engrais d'autre part. Les politiques de subvention ont ainsi prouvé leurs impacts positifs pour le secteur agricole en général et le secteur rizicole plus particulièrement.

Toutefois, une étude réalisée par l'IFRIZ M sur la politique de subvention de l'engrais a révélé que la faible prise en compte de l'engrais organique constitue une entrave pour amplifier les impacts attendus en termes d'augmentation durable de la production et de la productivité du riz dans un contexte de dégradation de l'environnement et de changement climatique.

Dans un tel contexte, l'IFRIZ M, appuyé en cela par d'autres acteurs de la profession agricole, a vu juste d'engager une campagne de plaidoyer pour amener les autorités en charge du secteur agricole à adopter de nouvelles modalités de subvention de l'engrais incluant davantage l'engrais organique.

### **III. OBJECTIFS DU PLAIDOYER**

Les politiques publiques sont généralement ancrées sur le long terme. Il s'agit de traduire la volonté dans une vision de développement à long terme. Concernant l'objet du présent plaidoyer, il s'agit d'influencer les modalités actuelles d'octroi de la subvention agricole. Ce plaidoyer met en exergue l'importance incontestable de la subvention comme politique d'aide aux producteurs et d'amélioration de la production et de la productivité à court, moyen et long termes. En outre, il s'agit d'une initiative visant à contribuer à la mise à l'échelle du SRI et à une réduction significative des effets négatifs de la riziculture sur l'environnement.

### **IV. ARGUMENTAIRES DU PLAIDOYER**

Les argumentaires de la présente campagne de plaidoyer sont fondés sur une analyse approfondie des enjeux et défis de développement de la riziculture dans un objectif de durabilité, de rentabilité et de résilience aux changements climatiques.

Dans cet objectif, les arguments de plaidoyer de l'IFRIZ M à l'endroit des autorités s'articulent autour d'un certain nombre de points d'attention majeurs, à savoir :

- la place et l'importance stratégique du riz dans l'économie du Mali pour l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, la création de richesse et l'emploi des jeunes hommes et femmes,
- l'existence de Projets et Programmes nationaux de développement qui objectent de promouvoir une plus grande utilisation de l'engrais organique et la mise à l'échelle du SRI dans un contexte de changement climatique,

- les énormes quantités d'engrais importés et utilisés par les producteurs avec des impacts néfastes sur les sols et l'environnement agricole,
- la volatilité des prix de l'engrais minéral tributaire des grandes mutations de l'économie internationale,
- les potentialités nationales en matière de production de l'engrais organique et les effets bénéfiques attendus au plan de production et la productivité durable ainsi que la protection des sols et de l'environnement compte tenu de la qualité comparative de ce type d'engrais et
- les performances comparatives de la méthode SRI par rapport à la pratique conventionnelle de production du riz en termes de production et de productivité, de durabilité, de protection de l'environnement.

Au regard de ces points d'attention, l'IFRIZ M apprécie hautement l'initiative des autorités en charge du secteur agricole d'avoir élargi la subvention à l'engrais organique. Cette initiative est une traduction éloquente de la volonté de ces autorités à impulser plus de rationalité et de durabilité au système de subvention de l'engrais au secteur agricole en général et rizicole plus particulièrement. Cependant, ces efforts méritent d'être plus soutenus et renforcés dans une perspective d'accroître la part de l'engrais organique dans la subvention.

En effet, l'utilisation accrue de l'engrais organique dans la riziculture permet :

- l'accroissement de la production et de la productivité du riz tout en réduisant les coûts de production pour les petites et grandes exploitations,
- la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et la dégradation des terres rizicoles, contribuant à l'atteinte des objectifs assignés dans la cadre de la CDN,
- l'augmentation de l'efficacité de la politique de subvention pour répondre à plus de producteurs agricoles malgré l'augmentation notable des besoins en engrais,
- la promotion des petites et moyennes industries de production de fumure organique à l'échelle nationale et communautaire,
- la formation continue des producteurs rizicoles aux méthodes et techniques du SRI et l'adoption massive de cette approche à court, moyen et long termes.

## **V. PROPOSITIONS D'ACTION POUR LE CHANGEMENT**

Les propositions d'action ici formulées consistent à renforcer l'efficacité, l'efficience, la durabilité et les impacts de la subvention des engrais en faveur des producteurs rizicoles du Mali. Il s'agit de :

- intégrer davantage dans la politique de subvention agricole la dimension impact environnemental et de la durabilité de la fertilité des sols des engrais subventionnés,
- tenir compte du niveau d'émission des gaz à effet de serre lié au type et à la nature de l'engrais utilisé en riziculture,
- faciliter l'accessibilité financière des producteurs à l'engrais subventionné, tenant compte des écarts de prix en faveur de l'engrais organique,
- accroître les capacités de réponse de l'Etat à la demande ou aux besoins des producteurs en matière d'engrais subventionnés,

- construire un dispositif de gouvernance plus adéquat de la politique de subvention et surtout renforcer les impacts économiques de la politique de subvention en lien avec un meilleur contrôle de la fluctuation des prix des engrais à l'international ainsi qu'en termes d'entrée et de sortie de devises.

En somme, augmenter d'au moins 10% la part de l'engrais organique dans les quantités d'engrais subventionnées pour les producteurs rizicoles du Mali.

## **VI. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DES PROPOSITIONS**

La mise en œuvre réussie des changements significatifs des stratégies inscrits dans les objectifs de la campagne de plaidoyer requiert un engagement fort des autorités en charge du secteur agricole. Elle nécessite également la construction d'un cadre de dialogue et de concertation entre toutes les parties prenantes concernées selon un dispositif qui permet à tous et à chacun de jouer les rôles respectifs assignés. Il s'agit par ailleurs de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement indispensables pour garantir la disponibilité constante en quantité et en qualité de l'engrais organique assurant ainsi un accès facile des producteurs. Une autre mesure d'accompagnement porte sur la formation des producteurs à la bonne utilisation de l'engrais organique et à la pratique du SRI.

## **VII. CONCLUSION**

En conclusion, cette campagne de plaidoyer mérite d'être perçue par les autorités en charge du secteur agricole comme une contribution significative de l'IFRIZ M au renforcement du système et des mécanismes de la subvention des engrais. La politique de subvention a, certes produit des acquis notables, mais force est de constater qu'elle n'a pas encore livré tout le potentiel de contribution au développement durable attendu par les bénéficiaires. La durabilité du système exige des changements majeurs articulés entre autres autour de l'augmentation de la part de l'engrais organique dans la part de l'engrais subventionné afin de promouvoir une agriculture intelligente, productive et saine.

***TOUS POUR UNE AUGMENTATION DE 10% DE LA PART DE L'ENGRAIS ORGANIQUE DANS LES QUANTITES D'ENGRAIS SUBVENTIONNEES POUR LE SECTEUR AGRICOLE.***

***MERCI AUX AUTORITES EN CHARGE DU SECTEUR AGRICOLE D'ACCEDER A CETTE DEMANDE A L'HORIZON 2026.***

*Signé*

***LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IFRIZ-M***